

Élection des Conseils de l'Ordre: à qui profite la dérégulation...

Compte Test - 2013-01-20 17:37:00 - Vu sur pharmacie.ma

A la suite de la promulgation de la loi 17-04 portant code du médicament et de la pharmacie le 22 novembre 2006, les instances ordinales se sont vues conférer des missions de la plus haute importance telle que l'octroi de l'autorisation d'exercer la pharmacie, tâche qui était avant la publication de cette loi, dévolue au Secrétariat Général du Gouvernement. Des membres des conseils régionaux siègent aussi à la commission chargée de l'octroi de l'autorisation de création des pharmacies d'officine, comme ils sont chargés de faire des propositions d'horaires d'ouverture et de fermeture des pharmacies à l'autorité locale.

Malheureusement, la situation de blocage que connaissent les deux conseils régionaux des pharmaciens d'officine et le Conseil National de l'Ordre des Pharmaciens (CNOP) ne permettent plus à ces instances de fonctionner normalement. Ce qui a pour effet de contribuer, petit à petit, à la dérégulation d'un secteur aussi sensible que le notre.

Cette situation perdure depuis presque une décennie. D'ailleurs, depuis le décès du président du CNOP en août 2009, les membres du bureau du CNOP n'ont toujours pas désigné de président pour le remplacer. Et bien avant cette date, les élections du Conseil Régional des Pharmaciens d'Officine du Nord (CRPON) n'ont pas été tenues. Quant-aux élections du Conseil Régional des Pharmaciens d'Officine du Sud (CRPOS), qui auraient dûes normalement avoir lieu au mois de juillet dernier, elles n'ont toujours pas été programmées bien qu'il y ait eu remaniement des bureaux aussi bien du CRPON que du CRPOS.

Par conséquent, les sessions disciplinaires qui permettaient aux quatre conseils de l'ordre (CPB, COPFR, CRPOS et CRPON) de réguler le secteur, ne peuvent être tenues conformément aux textes qui les régissent avec tous les risques que cela comporte.

Pour conclure, à l'instar de leurs collègues exerçant dans les pays voisins, et en espérant voir se concrétiser une régionalisation qui s'impose de jour en jour, les pharmaciens marocains ont plus que jamais besoin de vraies instances ordinales élues démocratiquement et en toute transparence. Ces instances devraient s'ériger en une vraie force de proposition et accomplir leurs missions en toute indépendance en plaçant l'intérêt du citoyen au centre de leurs préoccupations.

Dr. Abderrahim Derraji

Pharmanews n°171 : [Lien](#)